

**OFFICE DU TOURISME
DU PAYS DE MAYENNE**

Siège social : Halte Fluviale
Quai Waiblingen
53100 MAYENNE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

Assemblée générale du 18 février 2014

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale
Quai Waiblingen
53100 MAYENNE

SOMMAIRE¹

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

¹ Ces rapports contiennent 21 pages

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale
Quai Waiblingen
53100 MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale
Quai Waiblingen
53100 MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MAYENNE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MAYENNE
Le 29 janvier 2014

SAS FITECO

Y. LOLON
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	669	491	178	82
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	7 573	6 700	873	640
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	8 241	7 191	1 051	721
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	307		307	220
Divers				
Valeurs mobilières de placement				24 134
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	90 669		90 669	56 172
Charges constatées d'avance	697		697	888
ACTIF CIRCULANT	91 673		91 673	81 414
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	99 914	7 191	92 724	82 135

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	21 083	8 469
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 656	12 614
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	37 740	21 083
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 592	9 853
Dettes fiscales et sociales	43 205	48 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	131	345
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 056	2 532
DETTES	54 984	61 052
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	92 724	82 135

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ventes de marchandises	85 096	57 899
Production vendue	853	730
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	240 496	243 864
Reprises et Transferts de charge	11 585	15 813
Cotisations		
Autres produits		
Produits d'exploitation	338 030	318 307
Achats de marchandises	37 744	31 672
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	53 234	52 362
Impôts et taxes	2 216	2 117
Salaires et Traitements	166 465	160 461
Charges sociales	61 885	58 986
Amortissements et provisions	865	849
Autres charges		56
Charges d'exploitation	322 409	306 502
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 621	11 805
Opérations faites en commun		
Produits financiers	1 035	809
Charges financières		
Résultat financier	1 035	809
RESULTAT COURANT	16 656	12 614
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	16 656	12 614
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Comptes Annuels / 2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 92 724 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 16 656 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/01/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 136			669
Immobilisations corporelles	22 044	771	15 243	7 573
Immobilisations financières				
Total	24 180	771	15 243	8 241
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 054			491
Immobilisations corporelles	21 405	538	15 243	6 700
Immobilisations financières				
Total	23 459	538	15 243	7 191
ACTIF NET				1 051

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 004 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	307	307	
Charges constatées d'avance	697	697	
Total	1 004	1 004	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	307
Disponibilités	
Total	307

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	8 469	12 614		21 083
Résultat de l'exercice	12 614	4 042		16 656
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	21 083	16 656		37 740

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 54 984 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 592	8 592		
Dettes fiscales et sociales	43 205	43 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	131	131		
Produits constatés d'avance	3 056	3 056		
Total	54 984	54 984		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 528
Dettes fiscales et sociales	20 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	131
Total	27 494

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	697
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	697

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	3 056
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	3 056

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 254 Euros

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 648 heures dont 648 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement en matière de retraite	14 277
Autres engagements donnés	14 277
Total	14 277

Autres informations

Par ailleurs, la Communauté de Communes poursuit son accompagnement de l'Office du Tourisme de la Mayenne au travers d'un soutien logistique se traduisant par la possibilité de :

- mise à disposition de véhicules
- mise à disposition à titre gratuit de la Halte Fluviale
- prise en charges des frais d'affranchissement
- prise en charges de photocopies
- prise en charges des interventions des services techniques de la Ville de Mayenne.

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale
Quai Waiblingen
53100 MAYENNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2013

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE MAYENNE**

Halte Fluviale
Quai Waiblingen
53100 MAYENNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2013

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 612.5 du Code de Commerce.

Fait à MAYENNE
le 29 janvier 2014

SAS FITECO

Y. LOLON
Commissaire aux Comptes